

L'Echo du Mont-Cauvaire. Notre école 1840-1979.

Numéro d'inventaire : 1978.06369

Auteur(s) : Eliane Lesage

Danny Lis

François Lamotte

Type de document : imprimé divers

Inscriptions :

- ex-præmio : Avec

Description : Feuilles rephotographiées agrafées.

Mesures : hauteur : 292 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Numéro spécial du journal du foyer rural.

Mots-clés : Monographies / Enseignement élémentaire

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Mont-Cauvaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 24

ill.

Lieux : Seine-Maritime, Mont-Cauvaire

①

un peu d'histoire

P

e tous temps l'enseignement a servi de base à l'éduca-

tion. Dans l'Antiquité déjà les enfants comme les adultes étudiaient. Les enfants des esclaves avaient leurs écoles. L'Ere Chrétienne venue, c'est l'Eglise qui accapare l'enseignement. Malgré quelques essais pour favoriser la création d'écoles gratuites pour les indigents, l'enseignement restera l'apanage des classes nobles et riches. Et si d'aventure elles sont gratuites, elles ne sont jamais neutres et encore moins obligatoires.

Charlemagne (768-814) aidé d'un bénédictin anglais, ALCUIN, réorganise l'enseignement. L'Empire Carolingien se couvre d'écoles. Ce sont surtout des écoles cathédrales, monastiques et presbytérales. Hélas, ce renouveau ne se prolongera guère au-delà de la mort de Charlemagne et un net recul de la culture occidentale apparaîtra de nouveau.

A la fin du 17^e siècle, quelques écoles primaires gratuites (pour les indigents) sont gérées par les Frères des écoles chrétiennes. Des écoles primaires payantes assez nombreuses sont surveillées par un chantre (sorte de directeur écoléïasti que de l'enseignement primaire), des collèges sont ouverts par des Jésuites, des Oratoriens et il se crée des pensionnats de jeunes filles.

Avant 1789, les écoles primaires étaient inégalement réparties entre les différentes provinces. Les écoles étant plus répandues dans les régions de l'Est et du Nord que dans celles du Centre, de l'Ouest et du Midi. Dans ces dernières régions, la situation scolaire était le plus souvent pitoyable.

Nous l'avons vu, la qualité première imposée aux maîtres des petites écoles était qu'ils confessent la religion catholique. Pour le reste, les édits royaux font de tous temps confiance au choix et à l'examen du Clergé.

.../...

(2)

Le bagage intellectuel d'un bon instituteur au XVIII siècle est souvent mince : "Je certifie à qu'il appartiendra, que je n'eus jamais d'autre instituteur que le magister de mon village ; et, cependant, sans vanité, je puis faire apprendre aux enfants leurs prières et le catéchisme. Je sais enseigner, par principes, à lire et à écrire ; Je sais même les règles de l'orthographe et de la ponctuation ; Je n'ai point besoin du secours du barème pour calculer, etc..." Réponse d'un instituteur de 1784 défendant sa corporation, faite à un journal attaquant justement ce niveau de connaissances.

Après 1789, les gouvernements successifs vont s'efforcer de faire admettre trois notions fondamentales révolutionnaires qui sont : la gratuité, l'obligation et enfin la neutralité. Ce fut TALLEYRAND qui établit le premier projet de réponse scolaire. Il préconise une éducation publique et gratuite pour tous. Cette réforme ne sera jamais appliquée.

1794 voit l'ouverture de la première Ecole Normale qui ne durera pendant ces périodes tourmentées de l'histoire que quatre mois. Elle servira néanmoins de base solide aux législateurs ultérieurs de la République.

Le 25 Août 1795, la loi DAUNOU est votée. L'école est imposée à chaque canton mais non obligatoire pour les usagers. La gratuité est abandonnée. Cette loi est un recul mais la morale républicaine reste au programme.

Le 19^e siècle verra naître "l'enseignement mutuel" lequel connaîtra une grande vogue. Après l'engouement extraordinaire du début du siècle, la méthode (qui suscita des controverses passionnées) fut abandonnée dans toute l'Europe à partir de 1850. "Le principe de l'enseignement mutuel : Le maître choisissait des moniteurs parmi ses élèves, les mieux instruits de l'école pour faire apprendre à leurs camarades".

En fait, jusqu'alors chaque projet parle de neutralité, de gratuité et d'obligation. Malgré quelques courtes périodes de laïcité, c'est l'Eglise qui dirige l'enseignement. De nombreuses lois se succèdent, sans grand intérêt, puisqu'elles ne sont pas appliquées.

Contrairement à ses prédécesseurs, Jules FERRY réussira à faire adopter sa loi du 16 Juin 1881 proclamant la gratuité absolue de l'enseignement primaire. Une seconde loi du 28 Mars 1882 adopte l'obligation et la laïcité de l'enseignement. On le voit Jules FERRY a su diviser les problèmes pour faciliter sa tâche. Les textes de loi nous montrent que : les indigents ne payaient aucune redevance scolaire, les communes avaient le droit de décrète la gratuité de leurs écoles. Jules FERRY demande que l'on élargisse la portée de ces textes en décretant que toutes les écoles primaires distribuent gratuitement la culture. Il y voit un principe d'unité nationale. La division des écoliers riches et pauvres ne faisait que maintenir sur les bancs même de l'école, l'inégalité des conditions sociales au hasard de la naissance.

(3)

L'instruction primaire est obligatoire pour les garçons et filles âgés de 6 à 13 ans révolus. Ce minimum d'instruction sera constaté à la fin de la scolarité par un examen conférant s'il y a lieu un certificat d'études.

Après la guerre de 1870, il se crée les premières écoles maternelles qui portaient alors le nom de "salles d'asiles". C'est une conséquence heureuse (la seule sûrement) de la guerre qui avait laissé un nombre impressionnant d'orphelins.

L'enseignement primaire en 1882 comprend :

- l'instruction morale et civique
- la lecture et l'écriture
- le français
- la géographie (surtout celle de la France)
- l'histoire (particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours (sic)).
- quelques notions usuelles de droit et d'économie politique
- les éléments des sciences naturelles, physiques ou mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers.
- les éléments du dessin, du modelage et de la musique.
- la gymnastique
- pour les garçons : exercices militaires
- pour les filles : travaux d'aiguilles

Le Dimanche est laissé aux familles afin de permettre aux parents de faire donner à leurs enfants s'ils le désirent l'instruction religieuse, en dehors des écoles.

L'arrêté du 17 Août 1945 a modifié les horaires et les programmes. L'allègement apporté à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des leçons de choses a permis d'accorder plus de temps à la lecture, à l'écriture, au français et au calcul. Le certificat d'études élémentaires n'est plus obligatoire pour les élèves se destinant au 2ème cycle. Un arrêté de 1947 modifie l'enseignement général dans les classes de fin d'études primaires en vue de les ouvrir davantage aux problèmes de la vie pratique et à la connaissance du milieu local.

De 1947 à nos jours "l'école" a fait d'énormes progrès. Et pourtant, nous ne pouvons dire que l'enseignement idéal est là. En 1946, un instituteur, FREINET, crée une méthode d'enseignement très controversée où la liberté, le manuel, la responsabilité se cotoyaient. Quel dommage que ces principes ne soient pas plus souvent employés et que cela reste encore du niveau de l'expérimental. Nous n'avons pas oublié ce journal de classe que FREINET avait su faire entrer à l'école et faire apprendre ainsi grâce à l'imprimerie, l'orthographe sans douleur à ses élèves.

